

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année forment un volume de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendred

CONDITIONS D'ABONNEMENTS, (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, par an	41
Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, par an	27
Aux deux publications réunies, par an	68
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit	
PRIX DES ANNONCES.	
Dix lignes et au-dessous, première insertion	25 c.
Dix lignes et au-dessous, deuxième insertion	20 c.
Dix lignes et au-dessous, troisième insertion	15 c.
Au-dessus par lignes	proportionnellement
Toute insertion subséquente, le quart de prix (à moins de lettres.)	

feuilleton de la Revue Canadienne.

## L'HOMME NOIR.

Par une froide matinée de mois de mars de l'année 1803, un peu avant que le jour commençât à poindre, Fouché, cet homme si redoutable et déjà si redouté, entra dans son cabinet où l'attendait un personnage élégamment vêtu du costume cérémonieux de l'époque, et qui, à la venue du ministre, se leva pour saluer respectueusement.

—Vous êtes prêt à partir ? demanda Fouché. —Oui, citoyen ministre, fit l'étranger ; ma chaise m'attend tout attelée dans la cour de votre hôtel.

—Retenez bien ceci : ce ne sont pas quelques poignées d'or qu'il s'agit de détourner, c'est cent millions. J'ai maintenant la certitude que le trésor en question s'élève à ce chiffre.

—Chiffre énorme, et qui augmente la difficulté ; car cet homme m'a paru, lors d'une première entrevue avec lui au Temple, d'une singulière ténacité.

—Aussi n'est-ce pas chose à emporter de haute-lieu ; il faut agir avec mesure, miner doucement le terrain, et ne marcher en avant qu'après avoir parfaitement préparé les voies.

—Sans doute ; mais, par malheur, la mort aussi prépare les siennes, et je la crois bien près de toucher au but.

—Et ! vraiment s'il n'y avait eu qu'à se baisser et à prendre, aurait-on besoin de mettre un homme de votre valeur en jeu ? Le premier corsal prétend que le mot impossible n'est pas français. L'homme peut en effet tout ce qu'il veut. Si vous n'êtes pas pénétré de cette vérité, il ne faut pas entreprendre la mission dont je vous charge. Sans confiance en soi-même on n'a jamais su mener l'affaire à bien.

—Le citoyen ministre sait que mes preuves sont des long-temps faites, répliqua l'agent supérieur d'un ton à demi pique.

—Donc, un plus long entretien serait inutile. Partez : vous avez des pleins pouvoirs ; le receveur-général du département du Doubs vous remettra sur votre reçu les sommes qui vous pourront être nécessaires.

—Jusqu'à concurrence de ?

—Sans limites. Comptons-nous donc par sous et deniers ? Allez, et faites bien ; tranchez dans le vit ; ou ne regardez ni vos actions ni vos chiffres à la loupe.

Trente-six heures après, c'est-à-dire vers le milieu de jour suivant, l'agent de Fouché arrivait au fort de Joux, près de Bésançon. Une sorte de dédain se peignait sur les traits du commandant du fort, le chef de bataillon Anyot, lorsque l'envoyé de Paris lui eût montré l'ordre dont il était porteur, et sans prononcer un mot, il fit un signe affirmatif, comme pour témoigner qu'il s'y conformerait.

—Vous allez donc me faire conduire sur-le-champ près de l'homme noir, dit le voyageur.

—Parbleu ! fit le commandant ; on devrait bien laisser mourir en paix ce pauvre diable.

—La première des obligations, commandant, répondit l'envoyé du ministre, c'est d'obéir à des supérieurs, et ceux dont je suis porteur veulent que ma visite et mes actions ne soient l'objet d'aucun commentaire.

—Pauvre noir ! murmura le commandant, en tournant les talons pour ne pas montrer la compassion qu'eût révélée son visage, pourquoi un boulet ne l'a-t-il pas coupé en deux par une belle journée de victoire ?

Peu d'instants après, un adjudant, précédé d'un gardien porteur d'un trousseau de clés et d'une lanterne, vint se mettre à la disposition du visiteur auquel il devait servir de guide. Après une marche de quelques minutes, ils arrivèrent à l'extrémité d'un corridor sombre et étroit ; le gardien fit résonner la serrure d'une porte basse qui s'ouvrit en roulant péniblement sur ses gonds, et ces trois personnages s'engagèrent dans un escalier étroit dont les marches, enduites d'une humidité visqueuse, indiquaient que cette voie était peu fréquentée. A la douzième marche se trouvait un palier assez large sur lequel se trouvait un étroit soupirail garni de fer, pénétrait un jour douteux. Le gardien ouvrit encore une porte, et tous trois se trouvèrent dans une chambre dont l'obscurité était tempérée par une sorte de guichet à travers les mailles serrées duquel entrait un peu de jour qui éclairait le palier. Là, un homme de petite stature, assis devant une table sur laquelle ses coudes étaient appuyés, cachait dans ses larges mains noires son visage d'un noir plus prononcé ; on eût dit quelque fantastique image de la douleur, car il était immobile, et le bruit que firent les visiteurs en entrant dans cette sombre retraite ne lui fit pas faire un mouvement.

—Salut au premier des noirs, de la part du premier des blancs, dit en s'inclinant le voyageur.

L'homme noir souleva sa tête avec effort. —C'est le dernier des blancs qu'il faut dire désormais, répondit-il d'une voix grave, bien que presque éteinte. Quant au premier des noirs, son corps ne sera bientôt plus qu'un

peu de terre ; mais son âme, à lui, n'aura pas dégénéré.

—La douleur rend injuste, reprit le visiteur ; ce sont des paroles de paix et de liberté que j'apporte.

Un éclair s'échappa de dessous les noirs sourcils du prisonnier, puis il sourit dédaigneusement.

—Général, continua l'envoyé de Fouché, ma surprise et ma douleur sont extrêmes en vous trouvant dans un lieu et dans une situation si indigne de vous ; mais je puis vous affirmer que cet intolérable état de choses est le résultat d'un malentendu, d'une erreur dans l'interprétation des ordres qui vous concernent.

Ici le voyageur se tournant vers l'adjudant et le gardien, leur fit signe de se retirer, puis il reprit :

—Dans quelques instants cette erreur sera réparée autant qu'elle peut l'être ; il n'a suffi qu'elle fut connue du ministre pour que de pleins pouvoirs me fussent donnés à cet égard. Je puis même aller beaucoup plus loin : nous en causerons plus amplement lorsque vous aurez pris quelque repos dans un logement convenable. Pour le moment je me bornerai à vous dire qu'il ne tiendra qu'à vous de revoir promptement le soleil réparateur de la patrie.

—Il est trop tard : le ciel glacé de votre France aurait suffi à me tuer, quand même vos bureaux ne lui seraient pas venus en aide.

—Général, pour un homme de guerre comme vous, mourir n'est rien, mais il ne doit pas vous être indifférent de mourir libre.

—Que m'importe aujourd'hui ! En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs ; il repoussera par ses racines, parce qu'elles sont nombreuses et profondes.

—Général, je puis vous affirmer que vos nobles sentiments sont parfaitement appréciés du premier consul ; mais votre manque de confiance en lui le blesse. Pour lui, comme pour vous, les noirs sont des citoyens égaux aux blancs. Cependant, il est des éventualités que le chef d'un gouvernement puissant doit prévoir, ainsi, vos titres de noblesse, tant enlaidis dans le Nouveau-Monde, pourraient être plus tard la source et l'aliment de troubles que le premier consul doit éviter et prévenir. Pourquoi ne consentiriez-vous pas à placer en France la majeure partie de cette immense fortune ?

—Parce que, citoyen, je ne veux pas que les bourgeois héritent de la victime.

—Je n'insiste pas, général, car je comprends votre irritation présente ; demain nous reprendrons, si vous voulez le permettre, cet entretien dans un lieu plus convenable.

Et le visiteur se retira.

—Les lâches ! s'écria le prisonnier, pendant que le gardien refermait la lourde porte, je pourrais d'un mot les faire jeter à mes pieds. C'est mon or qu'il veulent. Je l'ai rendu à la terre. La terre le gardera fidèlement.

A deux heures de là le noir cachot s'ouvrait de nouveau. Cette fois c'était le commandant Anyot en personne qui venait chercher le prisonnier pour le conduire dans une chambre haute qu'égayait en ce moment un bienfaisant rayon de soleil. C'était un palais, un paradis, en comparaison du cachot sombre et humide que le prisonnier venait de quitter ; et pourtant il se montra peu sensible à cette amélioration.

—J'ai froid, dit-il en levant les yeux vers le ciel ; ce soleil est impuissant à me réchauffer.

Et, s'asseyant sur le premier siège qu'il aperçut, il retomba dans cette atonie où l'avait trouvé l'envoyé du premier consul.

Rien de plus étrange que la destinée de ce personnage. Né de père et de mère esclaves, après avoir subi pendant plus de quarante ans toutes les tortures de la misère et de l'abjection, il s'était élevé tout à coup par la seule force de son intelligence au plus haut degré de la puissance humaine. Il avait commandé des armées, fait des traités de paix et d'alliance avec les nations les plus redoutables de l'Europe ; il avait enfin exercé le pouvoir suprême, sans se montrer étonné de cette prodigieuse fortune. Il avait pu s'asseoir sur un trône, ceindre son front d'une couronne souveraine, et il ne l'avait pas voulu. Général habile, législateur de l'ordre le plus élevé, doué d'autant de génie organisateur que de courage, il n'avait pas craint de se mesurer avec Bonaparte dont la gloire était si pure jusqu'alors, et la trahison seul l'avait fait succomber. Cet homme, c'était Toussaint-Louverture, qui, tombé du faite de la puissance, attendait maintenant avec résignation dans une prison d'Etat que sa dernière heure vint le délivrer de ses souffrances.

Toussaint-Louverture, dont le nom primitif de Bréda était emprunté à l'habitation sur laquelle il était né, travaillait depuis quarante ans sous le fouet d'un commandeur, lorsque son maître le bailli Bailion, ayant eu occasion de remarquer son intelligence, l'enleva à la culture de la terre pour l'attacher à son service particulier. Cette condition plus douce laissait à Toussaint des moments de loisir qu'il s'empressa d'utiliser. Il apprit à lire, à écrire, un peu de mathématique, et bientôt son maître cessa de le traiter en es-

clave, pour en faire son secrétaire, presque son ami.

Lorsque la révolution éclata à Saint-Domingue, Toussaint se trouvait donc à portée de jouer un rôle important dans les événements qui se préparaient ; mais la reconnaissance qui l'attachait au bailli, l'arrêta d'abord. Prévoyant toutefois que le moment viendrait où les blancs ne seraient plus en sûreté dans la colonie, il fit successivement passer à Baltimore une quantité immense de sucre et de café, puis les événements devenant de plus en plus graves, il alla trouver un matin le bailli Bailion, qui s'endormait dans une quiétude complète :

—Maître, lui dit-il, vous n'êtes plus d'âge ni d'humeur à faire la guerre, et bientôt cependant si vous restiez ici, vous n'auriez plus d'autre asile que le champ des blancs. Il faut, si vous êtes sage et si vous tenez à conserver la vie, que vous partiez pour l'Amérique septentrionale où vous pourriez attendre et suivre le cours des événements. J'ai écrit votre passage à bord d'un bâtiment qui met à la voile aujourd'hui.

—Mais, répondit le bailli à son intendant, qui le croyait plus ignorant qu'il ne l'était en réalité de ce qui se passait dans la colonie, j'ai fort peu d'argent, peu de ressources en bijoux.

—Vous avez à Baltimore un tiers de votre fortune, répliqua Toussaint, et les deux autres vous y suivront bientôt. Vous n'avez confié des pouvoirs dont j'ai usé, et voici en outre trois mille louis qui vous appartiennent.

M. Bailion, touché jusqu'aux larmes de cette loyauté, de cette intelligence gratuite qui le sauvaient à la fois d'un péril imminent et d'une ruine complète, tenta de décider Toussaint à le suivre, et voulut du moins, sur son refus, l'obliger à garder une partie de la somme qu'il lui avait avancée. Le noir refusa obstinément.

Une fois le bailli parti, Toussaint s'empressa de rejoindre le chef Jean-Louis, qui, à la tête de 7 à 8,000 noirs s'était réunis aux Espagnols. Admis d'abord dans les rangs des insurgés comme médecin, qualité que ses connaissances acquises justifiaient en partie, les Espagnols ne au grade de colonel des milices noires.

Cependant Toussaint, qui avait le sentiment de sa supériorité, ne pouvait se résigner longtemps à demeurer sous les ordres d'un chef qu'il n'eût pas voulu pour son lieutenant ; abandonnant donc les Espagnols, il vint offrir ses services au général Laveaux, qui lui conféra le titre de général de brigade. Une fois investi de ce grade, Toussaint n'eut besoin que de quelques jours pour réunir sous ses ordres quinze mille noirs qu'il organisa, et avec lesquels il battit les Anglais dans toutes les rencontres.

Informé des événements qui venaient de s'accomplir à Saint-Domingue, et qui intéressaient à un si haut point la métropole, le Directoire, appréciant les services et le mérite de Toussaint, le nomma général de division. De ce moment l'audacieux enfant d'Afrique travailla avec autant d'habileté que de persévérance à s'emparer du pouvoir suprême. Il parvint à faire appeler successivement au corps législatif les généraux Laveaux et Santhomas, dont l'influence le gênait, il chassa les Anglais de l'île, et proclama l'indépendance de Saint-Domingue. En vain le général Rigaud, commandant d'une partie de la colonie, tenta-t-il de lui résister ; Toussaint, qui venait de changer son surnom de Bréda contre celui de Louverture, comme pour annoncer aux siens qu'il allait ouvrir l'ère d'un meilleur avenir, se trouva tout à coup à la tête de forces considérables. Les hommes de couleur lui inspiraient quelque défiance à raison de leur tendance à s'unir étroitement aux Français contre les noirs ; Toussaint Louverture les rassembla dans l'église de Port-au-Prince, puis il monta dans la chaire, et d'une voix forte et menaçante :

—J'ai voulu, dit-il, vous donner un bon avis, dont je vous conseille de profiter ; le voici : Je vais incessamment, avec toutes mes troupes, toutes, entendez-vous, quitter la partie de l'Ouest ; mais j'y laisserai mon œil et mon bras, mon œil pour vous surveiller, mon bras qui saura toujours vous attendre !

Il part en effet, bat le général Rigaud, le force à s'embarquer pour la France, et désormais tout-puissant à Saint-Domingue, il travaille à rétablir l'ordre, la justice et la discipline. Souvent, tant qu'avait duré la guerre, ils s'étaient efforcés de donner aux noirs, par tous les moyens possibles, la conscience de leur supériorité. Afin d'en être mieux compris, il leur parlait en paraboles ; ainsi, dans un verre plein de grains de maïs noir, il jetait quelques grains de maïs blancs ; puis, remuant le vase, qu'il présentait aux yeux fascinés des nègres, du haut de la chaire évangélique :

—Guette ! guette ! blanc ci, blanc là, s'écriait-il. C'est-à-dire : Voyez ce que sont les blancs proportionnellement à vous !

(A continuer.)

## ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Nuages dans le sénat.—Sorties véhémentes contre le traité.—Réclamations de l'Yucatan.—Réapparition du proviso de Wilmot.—Incertitudes sur l'avenir au Mexique.—Les faits et gestes de M. Trist.—Chances pour et contre la ratification.—Un moyen terme.—Henri Clay à New-York.—Le mort et le vivant.

L'horizon, comme eût dit le Constitutionnel de 1830, s'est un tant soit peu rombruni du côté de Washington depuis deux jours. L'opposition contre le traité mexicain paraît avoir grandi, et les séances secrètes du sénat sont, à ce que l'on assure, des plus orageuses. Aussi, nonobstant les efforts de M. Sevier, président du comité des affaires étrangères qui presse les choses de tous ses efforts, est-il fort douteux que l'on arrive cette semaine à une solution, comme on l'avait d'abord espéré.

Malgré le penchant manifeste de l'administration pour la ratification, c'est des rangs du parti démocrate que sont parties les premières et les plus rudes attaques contre le traité. Le général Houston a mis le feu aux poudres, dans un discours des plus virulents prononcé mercredi. Il connaissait, a-t-il dit, le traité de Gand, le traité de Jay, le traité Ashmun, le traité de l'Oregon mais il ne connaissait encore rien de comparable au traité bittard que l'on veut conclure avec le Mexique. L'honorable sénateur serait même allé, assure-t-on, jusqu'à déclarer que si la ratification était votée, il donnerait sa démission, et pousserait le Texas à se séparer de l'Union. Un autre sénateur du même parti s'est écrié : « qu'il ne voterait pas une seule ligne de ce traité, négocié par un commis sans cervelle sous les auspices d'un général disgracié, et adopté par un président imbecile et un cabinet corrompu, pour être confirmé par un lâche sénat. » Il y en a pour tout le monde dans ce peu de mots, et ils ont dû rappeler rudement à M. Polk ce vieux proverbe : qu'on n'est jamais trahi que par les siens.

Les développements de la discussion, les objections nouvelles qui sont soulevées chaque jour, de cette intelligence que le Mexique a besoin de stipuler le maintien d'un corps de troupes au Mexique a rallié de nombreux adhérents. Avant-hier, don Justo Sierra, délégué de l'Yucatan, a fait entrevoir une difficulté de plus, en adressant au sénat une représentation dans laquelle il demande avec raison que les États-Unis garantissent par une clause spéciale l'Yucatan, contre les conséquences que pourraient entraîner pour lui, de la part du Mexique, son schisme et sa neutralité. En même temps, la question de l'esclavage, que l'on était convenu d'écarter, par une sorte d'accord tacite, se trouve fatalement ramené sur le tapis. M. Putnam, représentant de l'Etat de New-York, a rallumé le brandon de discorde, en proposant dans la chambre des résolutions conçues dans l'esprit et presque dans les termes du proviso de Wilmot. La motion a été rejetée par 205 voix contre 92 ; mais le silence dont on voulait couvrir cette malencontreuse question se trouve ainsi rompu et les distinctions d'hommes du Nord et d'hommes du Sud que l'on espérait voir s'effacer dans le vote de ratification, menacent de reparaître et de compromettre le sort du traité.

La sécurité qu'on avait d'abord ressentie, à l'endroit de la marche des choses à Queretaro, diminue aussi à mesure que l'on entre plus avant dans la question. La circulaire adressée par le ministre Rosa aux gouverneurs des États, pour solliciter leurs concours, montre bien la sincérité du gouvernement, mais elle fait voir en même temps que celui-ci n'a qu'une confiance fort incertaine dans l'appui du congrès. Le langage plein de sagesse et de réserve de ce document à toute la timidité d'une administration qui ne se sent pas maîtresse du terrain, et l'on est en droit de craindre que les représentants mexicains ne répondent par un rejet à la ratification conditionnelle du sénat de Washington. De plus, la circulaire du sénat Rosa laisse entrevoir pour l'avenir des craintes analogues à celles qui se trouvent exprimées dans la correspondance de Vera-Cruz que nous donnons plus loin. Contre les orages intérieurs qui vont éclater aussitôt après l'évacuation, le ministre ne paraît invoquer que le secours fort douteux de la providence qui veille sur les nations et celui des règles loyales du passé. Ce sont là naturellement autant de motifs d'hésitation pour des esprits prévoyants, et déjà irrésolus par eux-mêmes. En présence de semblables présages, ils se demandent si réellement l'heure est venue d'abandonner une voie, dans laquelle on se verra peut-être forcé de rentrer demain.

Enfin, l'irrégularité des négociations, l'autorité assumée par M. Trist, dont on avait d'abord fait bon marché, ont pris aux yeux de quelques sénateurs une gravité presque décisive. Le ton de la lettre par laquelle M. Trist a répondu à son ordre de rappel, a aliéné à ce négociateur beaucoup d'esprits, même parmi ceux qui sont disposés à accepter les faits accomplis et aux yeux desquels la fin excusé les moyens. Cette lettre, communiquée confidentiellement au sénat est, dit-on, empreint d'une incroyable suffi-

sance et conçus dans les termes les plus cavaliers et les plus offensants pour l'administration. Aussi le président y avait-il répondu par l'injonction de faire sortir du Mexique le négociateur indocile, fût-il besoin pour cela de recourir à la force. Ces circonstances qui jusqu'ici n'avaient pas transpiré d'une manière officielle, aggravant en effet singulièrement la conduite de M. Trist. A cela sont venues se joindre des rumeurs sourdes, de primo regue, de clauses achetées à prix d'argent, qui sont loin de pallier ces torts. Et tout cela en somme, n'est pas de nature à disposer les adversaires du traité à fermer les yeux sur les préliminaires de cette paix tombée des nues.

Les cartes tendent donc à se brouiller. Mais en reproduisant ces considérations alarmantes, hâtons-nous d'ajouter qu'elles n'ont pas toute l'importance qu'on pourrait leur attribuer. Il faut, en politique plus qu'en toute autre chose, faire la part de cet entraînement naturel à l'esprit humain qui lui fait suivre jusqu'au bout la pente sur laquelle il se trouve lancé. Avant-hier on voyait tout en beau ; l'on est disposé aujourd'hui à tout envisager en mal, et maintenant comme alors il y a exagération. Ce sont précisément ces sortes de changements à vue qui constituent le kaléidoscope de la politique et du journalisme.

Aussi la plupart des correspondances se permettent-elles à peine des allusions hypothétiques sur les probabilités d'un rejet du traité dans le sénat. Quelques-unes persistent même complètement dans leurs espérances, d'une ratification à peu près certaine. Pour notre part, celle qui nous semble le mieux résumer la situation est celle de la Tribune. « Peut-être, dit-elle, n'y a-t-il pas un seul sénateur qui soit fermement en faveur du traité, et cependant il y a fort fort bien qu'il soit voté. » — Il y a en effet, comme le disait dans une autre circonstance, le général Cass, une grande différence entre les phrases et le vote ; et nombre des partisans les plus tièdes du traité réfléchissent à deux fois avant de repousser la paix, pour se rejeter dans les incertitudes et les embarras d'une guerre déformée sans issue.

On parle, au reste, d'un moyen terme dont l'acceptation ou le rejet, au premier regard, paraît se borner à nommer une commission chargée d'aller conclure sur les mêmes bases un traité plus légal et plus sûr. Toutes les exigences se trouveraient ainsi conciliées.

A la question qui lui avait été adressée par le sénat pour savoir si les hostilités avaient été suspendues au Mexique, et en vertu de quelle autorité, M. Polk a répondu qu'il n'avait à cet égard d'autres renseignements que ceux contenus dans son message du 22 février. La demande sénatoriale n'avait plus d'ailleurs aucune importance, car elle avait uniquement pour but de savoir la vérité sur les bruits de négociation répandus de toute part, avant la communication officielle du traité.

L'arrivée de Henri Clay à New-York est définitivement fixée à mardi. Le vénérable chef des whigs sera conduit par un train spécial du chemin de fer et escorté par cent philadelpiens jusqu'à Amboy, où le comité de New-York le recevra à bord du steamer Atlantic. En arrivant, il débarquera au Castillo Garden, où aura lieu la réception officielle au nom de la ville, puis M. Clay parcourra les principales rues en voiture découverte.

Un incident assez singulier s'est présenté à l'occasion de cette petite solennité. La commission chargée d'escorter les restes du vénérable John Quincy Adams, que l'on transporte dans le Massachusetts, son état natal, avait annoncé avant hier que le cortège arriverait à New-York précisément dans cette même journée de mardi. On conçoit sans peine l'embarras où cette nouvelle dut jeter le conseil municipal, qui voyant ainsi une entrée triomphale et une procession funèbre lui tomber à la fois sur les bras. Il fallait nécessairement opter, et après mûre délibération on se décida à donner le pas au vivant sur le mort et à écrire par le télégraphe électrique au cortège de M. Adams d'attendre bien s'arrêter un jour en route. Tant il est vrai que les morts, comme les vivants, ont toujours tort ! — Courrier des Etats-Unis.

## AVIS IMPORTANT

Le commencement d'une année étant une époque favorable pour prendre ou renouveler son abonnement à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire, nous avons été obligés de publier les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT (inscrites dans nos conditions de vente) depuis quelques mois. Ainsi on payant une année d'avance on s'abonne, six mois comptant, on a droit et on reçoit

## 20 ALBUMS POUR RIEN

EST plus que la valeur de l'argent. L'ANNEE 1847 EST COMPLETE, Hâtez-vous de vous abonner, car le nombre des listes est limité.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue St. Paul, No. 168, à la rue St. Louis, No. 168, à Québec.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mardi, 7 mars 1848.

Plusieurs pétitions sont présentées. L'honorable M. Knowlton introduit un bill pour amender les lois d'enregistrement pour le Bas-Canada qui est lu pour la première fois.

L'honorable James Morris introduit un bill concernant l'établissement de sociétés en commandite pour l'exploitation des fabriques, mines, arts et métiers.

Un bill pour amender le Statut 7 Vic : chap. 19 pour l'audition sommaire des Petites Causes dans le Bas-Canada et permettre au demandeur de sommer un défendeur dans une autre paroisse que la sienne, s'il est trouvé dans la paroisse du demandeur, a été lu une seconde fois. Les honorables MM. Bruneau, Caron et Sullivan firent quelques remarques contre la passation d'un bill pour un si petit objet, quand il est probable que tout le système de judicature occupera bientôt l'attention de la législature.

Le bill fut alors référé à un comité avec l'entendement qu'on ne procéderait pas plus loin avec lui.

Mercredi, 8 mars 1848.

L'honorable M. Pinhey présente une pétition de la part des habitants du comté de l'Ottawa demandant que ce comté soit érigé en un District séparé.

L'honorable M. Moore présente une pétition de la part de quelques habitants de Foucault dans la Seigneurie de Rouville demandant à être indemnisés de pertes souffertes pendant la rébellion. L'honorable M. fait remarquer que lors de l'appropriation par le gouvernement de £17,000 pour payer les pertes souffertes par la rébellion dans le Bas-Canada, ces habitants avaient filé leurs réclamations mais trop tard pour qu'elles pussent être examinées et satisfaites; comme beaucoup dans le Bas-Canada avaient été indemnisés et aussi la plupart dans le Haut-Canada qui ont éprouvé des pertes, il n'était que juste que ces personnes-ci qui ont le plus souffert fussent indemnisés de même.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

AFFAIRES DE ROUTINE.

LUNDI, 6 MARS.

De J. Counter et autres pour incorporer la compagnie du gaz de Kingston.

De D. Trudel et autres, de Batiscan, pour amendements à l'acte des écoles.

De J. R. Thompson, pour être autorisé à pratiquer comme solliciteur et procureur dans le Haut-Canada.

Du Révd. M. Gauvreau et autres, de la Rivière Ouelle, pour aider une école de fille fondée par feu Mgr Panet.

De S. Wood et autres, pour incorporer une compagnie afin de construire un chemin à barrières dans Grantham.

De L. E. Pacaud, écr. pour rémunération de ses services comme commissaire de la cour des banqueroutes pour les Trois-Rivières.

De J. B. DeNiverville, écr. demandant une rémunération pour ses services durant la dernière guerre.

Du Révd. J. B. Lebourdais et autres, pour améliorer la Rivière du Loup.

Du district de Brock, contre la division des fonds de King's College.

De D. Thomas et autres, pour aide afin de continuer le chemin de Arthabaska.

De G. Robitaille et autres, pour un emprunt afin de macadamiser le chemin depuis la côte à Champagne jusqu'au pont des commissaires.

Pétitions pour aider à l'association des instituteurs de Québec, — à la société littéraire et historique de Québec, — à l'association de la bibliothèque de Québec, — au collège de St. Hyacinthe, — et à l'Académie de Clarenceville.

De A. Wells, écr. pour rémunération de ses services comme commissaire pour déterminer la ligne de frontière entre le Canada et le Nouveau Brunswick.

Des habitants de l'ancienne Lorette et de Ste. Catherine, pour le rétablissement des conseils municipaux de paroisses.

Du Révd. E. Blyth et autres, pour la construction d'un pont de péage sur la rivière Chateauguay.

De H. J. Barber et autres, pour exploration d'une ligne de chemin de Waterford à Hamilton et au chemin de Port Dover, aux dépens de la caisse publique; et contre l'octroi d'une charte à cette fin.

De A. Rivard et Garou, pour être rémunérés de leurs services comme trésorier et greffier du ci-devant conseil municipal de Rimouski.

De G. Chaperon pour rémunération de ses services comme commissaire pour l'ouverture d'un chemin entre la Baie St. Paul et St. Joachim.

JEUDI, 9 MARS, 1848.

M. l'orateur rapporte que J. Burn et F. Bureau ont donné caution pour l'élection des Trois-Rivières. Il place aussi devant la Chambre un état des affaires du chemin de fer entre Peterboro et Port Hope.

56 pétitions sont présentées.

Les pétitions suivantes furent lues :

De F. Filteau et autres, pour la construction d'un pont sur la Rivière Champlain.

Du Révd. A. Lefrançois et autres pour une aide afin d'améliorer un chemin près de la vieille église à St. Augustin.

Des prêtres du Clergé Catholique de Mégantic pour la passation de lois pour faciliter l'acquisition des propriétés et l'amélioration des chemins dans ce comté.

De L. Méthot et autres pour la construction d'un pont dans Ste. Croix.

De J. Jarron et autres pour amendements à la loi des municipalités.

De la compagnie du Télégraphe de Montréal pour des amendements à leur acte d'incorporation.

De la Compagnie du chemin de fer de Lachine pour augmenter leur capital et obtenir la permission d'emprunter de l'argent à un intérêt plus élevé.

D'Alfred LaRocque et autres pour avoir le droit de construire un pont de Péage sur la Rivière l'Assomption.

De la part du collège de l'Assomption, du collège de Ste. Thésée de Blainville et de l'association charitable des dames catholiques de Québec pour obtenir de l'aide.

De H. S. Masson et autres pour l'amélioration de la navigation de la rivière aux Saumons.

Du conseil de district de Colborne demandant que les dépenses de l'administration de la justice criminelle dans le Haut-Canada soient prises à même les revenus provinciaux.

Du Révd. M. Chauvin et autres, pour faire ouvrir un chemin de la paroisse de St. Urbain à la Baie des Ha! Ha!

Du Révd. M. Bally et autres du Saguenay demandant qu'aucune licence d'auberge ne soit accordée, avant qu'un certificat n'ait été obtenu des officiers des paroisses.

De A. Chapman et autres, de Foucault pour une indemnité pour les pertes durant la rébellion.

De P. C. Phaneuf et autres, contre l'élection de M. Boudilhier pour St. Hyacinthe demandant une nouvelle élection.

Pétition du conseil de district de Londres demandant le rappel de la loi concernant les maisons d'Industrie; le rappel de la loi des écoles; pour la participation de toutes les classes dans les avantages du King's Collège sans division de la dotation; pour avoir l'autorité de percevoir les taxes sur les terres des absents et pour transporter les devoirs concernant les cotisations des Greffiers de la Paix aux Greffiers du Conseil de District.

De J. Blackburn et autres, pour demander que le comté de l'Ottawa forme un district séparé.

De J. Garon et autres, pour demander l'octroi de terres ou bien l'usage des dites terres.

De Michel Larivée demandant une indemnité pour dépenses encourues en construisant des chemins.

De F. Normand et autres pour le paiement d'une somme qui leur est due, pour avoir construits des ponts sur les rivières St. Maurice, Batiscan et Ste. Anne Laperade.

De W. A. Townsend et autres, pour l'incorporation de la compagnie de verre de l'Ottawa.

De W. Wright pour demander au gouvernement d'acheter les glissoires par lui construites aux chutes des chaudières, rendues depuis inutilisables par la construction des glissoires par le bureau des travaux publics.

De J. Langevin pour le paiement de certaines réclamations contre le conseil de district de Québec.

De la Compagnie du Gaz de Québec demandant un acte d'incorporation.

De J. Watier et autres, pour la nomination de nouveaux commissaires afin de constater leurs réclamations pour dommages résultant de la construction du canal de Beauharnois.

Plusieurs pétitions des Conseils de District du Haut-Canada furent aussi lues demandant un meilleur système de taxation dans cette partie de la Province, des amendements à la loi des municipalités etc. etc.

La pétition d'E. McDonnell écr., se plaignant de l'élection d'A. McLan écr. pour Stornant et celle de Charles Rutray et autres se plaignant de celle de l'hon. J. H. Cameron pour Cornwall ont été remises pour être prises en considération le 15 du courant à 4 heures P. M.

Les ordres du jour sont remis au lendemain et la Chambre est ajournée à vendredi à 4 heures P. M.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 10 MARS 1848.

UNE NOUVELLE ADMINISTRATION.

Mardi dernier après que Son Excellence eut répondu à l'adresse de la Chambre d'Assemblée, MM. LaFontaine et Baldwin ont été appelés auprès du gouverneur-général et chargés du soin de former un nouveau cabinet. La Chambre ayant été informée de cela officiellement fut ajournée à hier, jeudi, mais les arrangements ministériels n'étant pas alors entièrement complétés, après les affaires de routine elle fut encore ajournée à aujourd'hui à quatre heures. Alors on connaît le personnel de la nouvelle administration, qui nous n'en doutons pas rencontrera l'approbation générale.

Maintenant nous n'avons qu'à féliciter le pays sur le triomphe complet que le parti libéral a

remporté. Le principe de la responsabilité désormais sera une vérité. L'Ex-Ministère a fait un appel au peuple. La réponse du pays à cet appel a été donnée vendredi dernier quand ses représentants ont déclaré que les Ministres ne possédaient plus la confiance publique.

Leur résignation suivit et aujourd'hui la formation d'un nouveau ministère possédant la confiance du pays vient couronner ce beau triomphe, qui assure au peuple la jouissance de tous les droits politiques pour lesquels il combattait depuis si longtemps. C'est à nous maintenant à profiter de notre position et des avantages qu'elle nous offre. Que tous les vrais amis du pays se donnent la main pour appuyer et soutenir le gouvernement populaire. Ne soyons pas trop impatients de législation. La Province a besoin de lois, mais de bonnes lois. Il faut donner le temps aux nouveaux ministres de mûrir les mesures qu'ils se proposent de présenter au parlement et c'est aux hommes éclairés à leur donner le concours de leurs lumières et de leur expérience. Enfin que tout le monde s'entende et travaille de concert à l'avancement moral et matériel du pays. De cette manière les populations apprendront bientôt à apprécier et à augmenter les bienfaits qui découlent d'institutions politiques libérales.

Nous ne connaissons pas encore le personnel du nouveau ministère quoique dame rumour en parle beaucoup. La Gazette de Montréal de ce matin publie la liste suivante des membres du cabinet libéral. Nous ne croyons pas qu'elle soit correcte.

Procureur-Général, Ouest, M. Baldwin, Procureur-Général, Est, M. LaFontaine, Solliciteur-Général, Ouest, M. Blake, Solliciteur-Général, Est, M. Aylwin, Président du Conseil, M. Leslie, Commissaire des Travaux Publics, Col. Taché, Secrétaire Provincial, M. Price, Commissaire des Terres de la Couronne, M. M. Cameron, Receveur-Général, M. L. M. Viger, Inspecteur Général, M. Hincks, Orateur du Conseil Législatif, M. Caron.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

La séance de mercredi dernier a été toute occupée par l'affaire de l'officier-rapporteur de Beauharnois. M. Norval comparait à la barre pour répondre aux questions qu'on lui ferait sur son retour etc. M. Aylwin ouvrit les débats en proposant une première question à M. Norval. Sir Allan McNab s'opposa à l'interrogatoire. Suivant lui la marche adoptée par M. Aylwin était extraordinaire et sans précédents. La voie ordinaire était de proposer de résoudre en premier lieu, que l'accusation contre l'Officier-Rapporteur ou aucun autre individu à la barre, si elle était vraie, était un mépris des privilèges de la Chambre. Dans ce cas-ci il n'y avait aucune telle résolution; mais l'hon. membre pour Québec, voulait poser des questions à ce monsieur pour l'incriminer par ses propres réponses. Sir Allan McNab fit allusion à la chaleur que M. Aylwin avait apportée dans cette affaire. Il agissait, disait-il, maintenant comme accusateur, bientôt il siégerait comme juge pour faire le procès à M. Norval et le punir. Il ne voyait aucun précédent où des personnes aient été amenées à la barre de la Chambre d'Assemblée avant qu'elle eût décidé qu'ils étaient coupables d'avoir violé les privilèges de la Chambre.

M. Aylwin répondit à Sir Allan McNab, que rien dans ce qu'il avait dit, lui (M. Aylwin) pouvait faire croire qu'il avait plus formé son opinion que Sir Allan lui-même. Personne n'avait montré plus de volonté de croire à l'innocence de M. Norval que lui. S'il avait pris l'initiative en cette occasion c'est parce que son nom paraissait sur les ordres du jour vis-à-vis cette affaire, aucun membre pouvait poser la question à M. Norval comme lui. Dans cette Chambre comme dans les Cours de la Loi Commune le Juge d'après la nature de l'offense est à la fois juge et accusateur, quand il veut punir un mépris de cour. L'individu à la barre n'était pas là comme un criminel mais seulement pour expliquer quelque chose de suspect. Il n'était pas nécessaire qu'il s'incriminât; M. Aylwin au contraire espérait qu'il se laverait de l'accusation. Le savant membre exprima ses regrets de voir ces procédés mais il était nécessaire selon lui, que la Chambre d'Assemblée maintint ses privilèges. Les honorables membres continuèrent à soutenir M. Aylwin ne trouvant aucun précédent d'un Officier-Rapporteur traité de cette manière; la raison en est bien simple, c'est qu'il n'y a jamais eu de faits semblables à ceux-ci présentés à aucune Législature Anglaise dans tous les domaines de Sa Majesté. Si la Chambre a adopté aujourd'hui une marche nouvelle, c'est parce qu'elle trouve dans cette affaire des circonstances toutes différentes de celle qui sont en contemplation par le Grenville Act. D'ailleurs l'opposition de l'hon. membre pour Hamilton n'était plus de saison. L'Officier-Rapporteur avait été sommé par la Chambre de paraître à la barre. Pourquoi? Es-ce pour y paraître et se retirer ensuite? Non mais pour répondre aux questions qu'on lui fera et donner telles explications que la Chambre exigera afin de pouvoir juger de sa conduite, l'approuver s'il a bien fait, le censurer s'il a mal fait par erreur, le punir s'il s'est mal conduit.

L'honorable M. Sherwood et le Col. Prince s'opposent à l'interrogatoire de M. Norval. S'il n'y a pas de plainte contre lui, pourquoi l'appeler à se défendre? Quand il aura répondu, on cherchera sans doute quelque sujet d'accusation dans ses réponses, alors c'est le forcer à s'incriminer. Le Col. Prince dit que l'Officier-Rapporteur comme la minorité dans la Chambre doit se soumettre sans mot dire à la majorité. Il recommandait seulement à l'hon. membre pour

Québec de ne pas poser à M. Norval des questions qui l'induirait à s'incriminer. Le Col. Guy vint lui aussi au secours de l'Officier-Rapporteur. Suivant lui M. Norval était à la barre de la Chambre parce qu'il le voulait bien car qu'aurait fait la Chambre, s'il n'eût pas voulu paraître? Il y aurait eu une motion pour que l'Orateur eût à émaner son warrant, mais qu'elle raison aurait-on donné dans le corps du warrant pour justifier l'arrestation? comment l'Officier de la Chambre eût-il osé l'arrêter sans motif? Dans quel record de la Chambre est-il constaté que cet homme est coupable de mépris? Alors s'il n'y avait aucune raison de l'arrêter, y en avait-il pour le détenir? L'hon. membre cherche ensuite à justifier M. Norval qui, disait-il, était Officier-Rapporteur pour la première fois et qui avait pu se trouver embarrassé par un cas nouveau et hésiter à décider un point si important que le retour d'un membre de cette Chambre. Dans son embarras, il avait mis les faits devant la Chambre.

M. Drummond croyait que l'honorable membre pour la cité de Québec était emporté par son bon cœur, quand il était prêt à disculper l'officier-rapporteur de tout blâme. Quant à lui, s'il l'en avait cru exempt il n'eût pas voté pour le faire amener à la barre. Il croyait que la majorité de la chambre partageait avec lui l'opinion qu'il avait prouvée suffisante, sur la face même du retour que l'officier-rapporteur avait débordé à la loi. Cependant il n'entendait pas être trop sévère avec M. Norval, pas si sévère que ceux qui parlaient tout à l'heure de résoudre en premier lieu que l'officier-rapporteur était coupable d'avoir violé les privilèges de la chambre. Lui, (M. D.) voulait seulement le voir se disculper.

Sir Allan McNab fait remarquer qu'en Angleterre dans toutes les affaires de cette nature, l'accusation est entrée distinctement dans les journaux de la chambre avant que la personne soit sommée de comparaître et on la lui communique en même temps que la sommation. Parce que la chambre avait le pouvoir en main, elle ne devait pas sommer les gens, de toutes les parties du pays, sans raison aucune, à comparaître à la barre comme des criminels. L'honorable membre cite des autorités et entre autre une affaire de Hansard pour montrer que le premier pas adopté par la chambre des communes pour punir des gens pour violation de privilèges était de les en déclarer coupables. Sir Allan McNab termine en faisant motion en amendement que, n'y ayant aucune accusation contre M. Norval, il fut de suite déchargé.

M. Aylwin réplique que les honorables membres discutent la question comme si elle n'eût pas été déjà décidée. L'ordre ayant été donné pour la comparaison de l'officier-rapporteur à la barre, tous ces arguments sont inutiles. Quant aux précédents que l'honorable membre pour Hamilton avait cités, lui (M. A.) allait lui dire comment ils différaient de la marche adoptée en cette occasion. Dans cette affaire l'officier-rapporteur est traité avec plus de mépris et de douceur que dans aucun cas de même nature, pourquoi s'en plaindre? L'hon. c. savant membre fait ici d'amples citations, pour prouver la légalité et surtout l'équité de sa position. La chambre avait droit de demander des explications et de décider suivant ces explications, quelle voie prendre ensuite. La marche suivie en cette occasion n'était-elle pas adoptée et suivie tous les jours dans les cours de justice pour mépris? La chambre d'assemblée souffrirait-elle impunément que les gens se rendissent coupables de mépris envers elle? N'avait-elle pas le pouvoir de faire venir devant elle ceux qu'elle jugerait à propos? Autrement les libertés du sujet pourraient être détruites, si on ne mettait un frein aux abus commis par les officiers-rapporteurs comme par les autres serviteurs du gouvernement. Pour en finir avec ces subtilités, ajouta l'honorable membre, l'officier-rapporteur sait très bien pourquoi il a été amené ici et il n'y avait pas besoin de lui dresser un bill d'indictement comme si on devait lui faire son procès pour haute trahison.

L'honorable H. J. Boulton parla contre l'amendement.

L'hon. F. Hincks dit qu'il y a dans le pays un sentiment d'indignation contre certains officiers-rapporteurs. Ils étaient nommés par l'exécutif et dans plusieurs cas avaient fait les retours les plus extraordinaires. Avec de tels faits devant eux, les hon. membres sur les bancs ministériels devaient désirer une enquête franche et honnête. On a demandé où la chambre a pris ses informations pour donner à M. DeWitt son siège si ce n'est dans le retour de M. Norval. Sur le même principe on devrait justifier l'officier-rapporteur pour Kent et pour toutes autres places. Si la chambre a pu de suite déclarer M. De Witt élu, pourquoi M. Norval avec la même information ne le déclarait-il pas dument élu?

Sir Allan McNab prend encore la parole en faveur de l'amendement. Après s'être étendu encore sur la légalité des procédés, il s'adresse à M. Hincks et prétend qu'il ne peut donner un vote désintéressé dans cette affaire, vu qu'il est concerné dans une affaire semblable. L'honorable membre pour Oxford lui répond que peut-être il ne pourrait donner un vote entièrement impartial, mais qu'il le donnera dans tous les cas avec autant d'impartialité que les honorables membres qui ont avisé les officiers-rapporteurs d'agir comme ils ont fait.

M. Sherwood nie le fait, disant que jamais il n'avait avisé les officiers-rapporteurs, excepté dans un cas où il avait conseillé à un ami de réclamer le candidat de la majorité.

M. Drummond affirme que c'est un fait qu'un membre du gouvernement a donné avis à l'officier-rapporteur de son comté. M. Hincks dit la même chose du sien. — M. Drummond dit que l'opinion du Procureur-Général Est, a été donnée à l'officier-rapporteur du comté de Shefford et fut répandue par toute la contrée. — M. Badgley nie le fait.

Après quelques réflexions de M. Sherwood, M. McDonald (de Glengary), J. H. Boulton,

M. Drummond, se lève, au milieu d'un silence profond pour répondre au démenti qui lui avait été adressé par le procureur-général Badgley, il commence avec l'expression du mépris le plus profond et stigmatisé la conduite des ministres en traits éloquentes et énergiques. — Il a dû paraître étrange à tous que les ex-ministres, ou mieux ceux qui siègent sur les bancs du trésor, lorsqu'ils furent appelés à rendre compte à la province de leur mal-administration et de leurs méfaits, un seul s'est levé pour donner une misérable réponse aux accusations portées contre eux. Il est connu de tout le monde qu'ils sont intervenus dans la dernière élection et qu'ils ont subordonné des officiers-rapporteurs, et maintenant ils viennent défendre ces officiers-rapporteurs. Ils se sont montrés avec l'hypocrisie empreinte sur leur figure, et la fausseté sur les lèvres. La conduite du ministre n'a pas excité l'indignation seulement dans le cœur de tous les membres de cette Chambre, mais dans le cœur de tout homme honnête. Ils ont donné des avis aux officiers-rapporteurs. Le Procureur-Général a donné des avis à l'officier-rapporteur du comté de Shefford, et cet avis est venu d'être lâchement nié. Voici le fait et la Chambre décidera si l'avance était correcte. Il (M. Drummond) a été dans le Township de Broom, deux ou trois jours après l'émission du writ, et il rencontra l'officier-rapporteur, M. A. Wood, que le procureur-général doit bien connaître. Il paraissait revenir d'un voyage éloigné, et lui (M. D.) vit qu'il venait d'une direction qui lui faisait croire qu'il revenait du comté de Missisquoi. Il conversa avec lui, et l'officier-rapporteur lui dit qu'il avait obtenu l'avis du procureur-général sur quelques points et lui demanda son propre avis (celui de M. D.) Mais il répondit qu'il ne donnerait pas d'avis sur une élection dans laquelle il est concerné. Il connaît cet officier-rapporteur pour un homme respectable, comment pourrait-il croire qu'il lui a dit des faussetés? Ne peut-il pas conclure que cet officier avait consulté le procureur-général Est? Mais il avait encore une meilleure preuve. Il tenait en sa main une copie qu'un de ses amis lui avait remise, de l'opinion du procureur-général, qui avait été entre les mains de M. Woods et dont il va lire une partie. L'opinion avait été signée par M. Buchanan, C. R. et plus bas par "W. Badgley" avec les mots "je concours entièrement dans l'opinion qui précède." Il y avait dans cette opinion une défense d'administrer le serment à certains individus et dans certains cas. L'expression de cette opinion a eu l'effet de défranchiser 250 Canadiens dans le comté de Shefford seulement, et cependant ceux qui ont donné un tel avis se disent jaloux des droits du peuple. Mais on ne les croira plus sur parole, non plus que quand il se proclament les vrais amis du gouvernement responsable.

M. Badgley répond qu'il avait donné un avis professionnel sur la franchise électorale mais qu'il n'avait avisé aucune officier-rapporteur. Ce qu'il a fait, dit-il, se pratique tous les jours en Angleterre.

L'amendement fut perdu à une division de 17 contre 44.

M. Aylwin a procédé ensuite à faire l'examen de l'officier-rapporteur. Cet officier paraît avoir agi au meilleur de sa connaissance, *bona fide*. Il n'avait pas de précédent pour le guider dans le cas où il se trouvait.

Ses réponses à toutes les questions ayant été satisfaisantes, M. Aylwin, secondé par M. De Witt, fait motion.

Que M. Norval soit renvoyé de la barre de la manière la plus courte possible.

Après cela la chambre s'ajourna à jeudi, à quatre heures.

POST-SCRIPTUM.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 4 heures P. M.

M. Holmes informe la chambre que les arrangements nécessaires pour former la nouvelle administration n'étant pas complétés, il fera motion que la chambre soit ajournée à lundi prochain à 4 heures P. M.

Après les affaires de routine la chambre est en élise ajournée à lundi.

NOUVELLES DIVERSES

La lecture du col. Taché. — Nous n'avons pu rien dire de cette lecture dans notre dernière feuille, ayant été privé du plaisir d'y assister; mais nous confions des *Mélanges* qui était présent nous apprend que le savant Docteur a traité son sujet habilement et à la satisfaction générale. Certaines parties étaient-elles trop arides, il venait de suite faire disparaître cette aridité par une anecdote des mieux appropriées ou par un appel au patriotisme canadien, appel que M. Taché a toujours su bien faire et qu'il sait encore faire on peut mieux. A plusieurs reprises, les applaudissements de l'auditoire sont venus interrompre le galant colonel, et lui prouver que, si quelquefois ses compatriotes oublient de cultiver quelques-uns de leurs talents, ils savent toujours reconnaître les efforts de ceux qui les rappellent à leurs devoirs. Les *Mélanges Religieux* doivent publier cette intéressante lecture.

Steamers entre Pictou et Québec. — Le *Stu* d'Halifax nous dit qu'on peut s'attendre à voir deux steamers voyager durant le prochain été entre Pictou et Québec.

Institut Canadien de Québec. — Dans la séance d'hier de la Chambre d'Assemblée, M. Chauveau a présenté une pétition de la part des membres de l'Institut Canadien de Québec, demandant à être incorporés. L'Institut de cette ville devrait en faire autant et pourrait en retirer de grands avantages.

Le chemin de fer entre Québec et Halifax.— Les journaux du Nouveau-Brunswick nous apprennent que le comité nommé par la Chambre d'Assemblée pour s'occuper des chemins de fer...

Meurtre horrible.—Un riche fermier de Somers E. U. a été tellement battu il y a quelques jours par ses enfants qu'il en est mort.

Le bill des Douanes.—L'item le plus important pour nous des nouvelles d'Europe apportées par le steamer Britannia est celui qui a rapport au bill des Douanes, qui a ce qu'il paraît doit recevoir bientôt la Sanction Royale.

DOWNING STREET, 3 fév. 1848. Messieurs, Pour ce qui a rapport à ma lettre du 28 ult. je suis chargé de la part de lord Grey de vous dire que Sa Seigneurie a des raisons de croire que l'acte canadien de la 10 et 11e Vict. chap. 31 recevra à la première occasion la Sanction de la Reine en Conseil.

Le Répertoire national.—La 20e livraison de cet ouvrage nous est parvenue. Elle contient la fin de Colas et Colinette et quelques poésies Canadiennes qu'on trouve difficilement à présent dans le pays et qui sont par là même, comme par un certain mérite littéraire dignes d'être conservées.

Les lois de navigations anglaises.—La question du rappel de ces lois occupe encore beaucoup l'attention en Angleterre. Le 9 de février 20 mille matelots accompagnèrent une députation envoyée à Sir G. Grey afin de lui présenter un mémoire en faveur de la continuation de ces lois.

Procès St. Louis en Appel.—Tout le monde se rappelle encore du grand incendie de Boucherville. On disait dans le temps que c'était le bateau à vapeur le Saint-Louis qui avait mis le feu. La Compagnie d'Assurance de Québec intenta même une action de dommages pour plusieurs milles louis contre le capitaine St. Louis.

Difficultés postales.—Nous regrettons d'apprendre que les difficultés postales qui existent entre le gouvernement Anglais et celui des Etats-Unis, sont loin d'être en bonne voie d'arrangement.

Réciprocité de Commerce entre l'Angleterre et les Etats-Unis.—Les lettres suivantes ont été communiquées à la Chambre des Communes en Angleterre à l'ouverture de la Session.

Le soussigné envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à l'honneur de demander au Vicomte Palmerston Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères, si le gouvernement de Sa Majesté est disposé d'abattre toutes les restrictions existantes sur le commerce international.

le commerce d'ancien port dans le monde à aucun port dans les Etats-Unis et soient reçus, protégés et pour ce qui a rapport aux charges et aux droits traités comme des vaisseaux américains; si toutefois réciproquement les vaisseaux américains peuvent faire le commerce d'ancien port du monde entier à aucun port dans les domaines de Sa Majesté Britannique.

L'abrogation de toutes restrictions commerciales, tout en offrant des avantages mutuels aux intérêts matériels des deux pays, ne pourrait encore qu'augmenter les bonnes relations qui existent entr'eux et par leur influence sur les rapports des nations entr'elles, créer de nouvelles garanties pour la paix du monde.

Le vicomte PALMERSTON à M. BANCROFT. Bureau des Affaires Etrangères, 17 novembre 1847.

Monsieur, Je n'ai pas tardé à communiquer à mes collègues votre note du 3 du courant concernant les lois de navigation qui régissent le commerce de l'Empire Britannique et des Etats-Unis entr'eux.

La question a déjà occupé l'attention sérieuse des ministres de Sa Majesté et nous voyons avec plaisir que les sentiments que nous avons là-dessus sont partagés par le gouvernement d'un pays avec lequel nous sommes si unis par les liens d'un commerce étendu et d'une commune origine.

Relations diplomatiques entre Rome et la Grande-Bretagne.—Le marquis de Lansdowne vient de mettre sur la table de la chambre des lords un projet de loi afin de permettre au gouvernement de Sa Majesté d'ouvrir et de continuer des relations diplomatiques avec le Vatican.

Embarras de l'Autriche.—Les affaires de ce pays deviennent chaque jour de plus en plus critiques. L'armée seule d'Italie s'élève maintenant à 150,000 hommes. Avant le commencement de l'agitation en Italie, le gouvernement autrichien n'avait pas d'argent.

Naissance. En cette ville, le 9 du courant, la Dame, de J. B. Beaudry, Leuyer, a mis au monde un garçon.

Mariages. A St. Anne d'Yamaché, le 6 du courant par Messire Dugany, prêtre-vicaire, J. O. H. Beauchemin, etc., médecin, à Belle. M. L. Elzire Richer, tous deux du même lieu.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE DE LA MANUFACTURE DE VERRE DE POSTAWA, offre à vendre 2,000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 3 1/2 et de 3 1/2 sur 4 1/2 de diverses qualités.

A LOUER OU A VENDRE. UNE FERME à des conditions faciles. S'adresser à M. GIROUARD, à St. Benoit.

AVIS AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DEMONTREAL. L'ASSEMBLEE trimestrielle de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI le 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin.

PRANOS RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. Le Soussigné ayant pris des arrangements avec des ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpe à pédales, Guitars, Violons, etc.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifieds qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain.

BRASSEIE PIGEON. M. A. DORAY étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE."

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. Les propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifieds et requis de payer au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les Six et Six VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR D'ÉPIQUELERS, MÈRES, BOUTES, ET OBJETS DE FANTAISIE.

PLACES DE BANG A LOUER. On offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent. Les soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux lecteurs qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qui ont vu leur courir pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ÉLÉMENTAIRE. SCIENCE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Catholiques, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3.

VITAL DESROCHERS. A ÉTÉ admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

A LOUER, UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie.

B. H. CHARLEBOIS, W. DESCHAMBAULT, P. E. PICAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY COCHRAN, P. WILBRENNER, C. SABOURIN, J. WILSCAM.

LES Actionnaires de cette Institution sont notifieds que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., ou conformé à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Boaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétés de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLEUSE (Dams) à travers la Rivière Richelieu, à la place où près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glossoire (Slide) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qui sera déterminée.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président, H. Mulbrilland, L. H. Holton, John Tuley, Joseph Bourret, Danase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis, W. Workman, Président, A. LaRocque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier, Montréal, 23 février, 1848. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. MONTANT de aux Dépositaires le 31 juillet 1847 £49417 0 9

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, 33 Novembre 1847. JOHN COLLINS, Caissier.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. No. 111, Rue St. Paul, Montréal. On trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remèdes et parfumeries de curiosités savantes, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt & Co.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Régisse,—Baume de Cerisier sauvage de Viatar. Salsepareille de Townshend,—Vermifuge de Winer,—Baume de Miel & Co.—21 fev.

A LOUER. UNE POSSESSION AU 1ER MAI. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

ON DEMANDE. UNE FILLE pour SERVIR. Une Canadienne sera préférée.—15 fev.

APPARTEMENTS DEMANDES. UN Monsieur Anglais désirant apprendre la français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE, 12 février, 1848. e o

AVIS. LES affaires ci-dessus énoncées par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raisons de STERES, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

MAISON DE PENSION. PAR Madame Veuve LEON GOSSELIN, No. 6, rue des Récollets. Une salle et une chambre à coucher vacantes—21 janv.

BUREAUX A LOUER. DANS la rue SAINT-YVINCENT, No. 15, UNE ou DEUX CHAMBRES spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la REVUE.—12 fev.

BANQUE DU PEUPLE. LES Actionnaires de cette Institution sont notifieds que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., ou conformé à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Boaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétés de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLEUSE (Dams) à travers la Rivière Richelieu, à la place où près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glossoire (Slide) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qui sera déterminée.

A VENDRE A CE BUREAU LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847. CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—PRIX: 20c.—Élégamment relié, 2 1/2.—Ecrire Franco.

A GRAND MARCHÉ. FONDS DE MAGASIN DE £12,000, vendre au No. 124, Rue Notre Dame. VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et valent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix coutant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux.

AUX ETUDIANTS. CEUX des Etudiants en Médecine qui désireront passer un hiver en cette ville, trouveront chez Mme St. Julien des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

AVIS IMPORTANT. L'annonce d'une année étant une époque favorable pour prendre ou renouveler un abonnement à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire, avis est donné par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT que nous avons annoncées depuis quelques mois.

20 ALBUMS POUR RIEN. C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNEE 1847 EST COMPLÈTE, sans vous de vous abonner, car le nombre des files est limité. 8 janvier.

LIVRES NOUVEAUX. Le soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Année de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par M. de Staal, 3 vols. Une Étoile du Régent, par A. Damas, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, par do 8 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Maulon, par do 1 vol. L'Alchimiste, Drama, par do 1 vol. Christine, Drama, par do 1 vol. Les Deux Dames, par do 9 vols. Vingt ans après, suite des Trois mousquetaires do 4 vols. Impressions de voyage par do 4 vols. Théâtre d'Éducation par Mm de Gentils do 4 vols. Valentine par Geo. Sand do 2 vols. Simon par do 1 vol. Les aventures de Saturin Fichet ou la captivité de la Roulotte par Frédéric Soulié do 4 vols. Histoire populaire anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée par Emile Marco de Saint-Hilaire. Les baies masquées par Mme la comtesse Dash do 4 vols. Mademoiselle de La Tour du pin par do 1 vol. Voyage en Orient par A. de Lamartine, (Membre de l'Académie Française) Rose et Blanche Pauline par Geo. Sand do 2 vols. Jacques par do

LIVRES FRANÇAIS. LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grand Rue St. Jacques. Arthur, par Eugène Sue, 4 vols. 8s. Daur (Histoire) 1773-1840. 1.—Aventures d'Hercule Harld. 2.—Le Colonel De Surville par E. Sue, 2 vols. 4s. La Vie de Kost—Van Roman Maritimes, par E. Sue 3 vols. 6s. Deloyor Arabian Gololphin, Kardiki par do 1 vol. 2s. Plik et Plok par do 2s. Le Morno-au-Diable, par do 2 vols. 4s. Théâtre Dunoyer, par do 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do 10 vols. 20s. L'Étranger, par do 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou Les Fantômes des Cévennes, par E. Sue, 4 vols. 8s. La Coucarnatcha, par do 2 vols 4s. Périodes de la Littérature et des arts, par H. C. Grillha Legona de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do Paul et Virginie, par J. H. Barnard de St-Marc 2s. JOHN M'COR, 17 fév.

A VENDRE A CE BUREAU LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847. CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date.

Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

ECOLE DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données en français, comme suit:

- L'Anatomie... Dr. BIBAUD. Les Accouchements... ARNOLE. La Pratique de la Médecine... BADGLEY. La Chirurgie... MONKO. La Matière méd. et la thérapeutique... J.E. CODERRE. La Chimie... SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie... PELTIER. La médecine légale... BOYER. La Chimie Médicale... BADGLEY. La Clinique Chirurgicale... ARNOLE.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

2 sept. 1847.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 3s. G. N. GOSSELIN, Agent.

Montréal, 4 nov. 1847.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de le présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills

Montréal, 26 nov.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX

POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Établissement actuel, des améliorations à son Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessus du prix courant, etc.

26 nov.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES

A vendre par M. PARKER & Cie. Pharmaciens, 103, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct.

COMMANDES FRANÇAISES.

LES soussignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture française. Les personnes, désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent No. 3.

17. déc. 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

29 oct.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Amant de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par Mme de Staël, 3 vols. Une Fille du Régent, par A. Dumas, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, par do 6 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Mauléon, par do 4 vols. L'Alchimiste, Drame, par do 1 vols. Christine, Drame, par do 1 vols. Les Deux Dames, par do 9 vols. Vingt ans après, suite des Trois mousquetaires, par do 4 vols. Impressions de voyage par do 4 vols. Théâtre d'Education par Mm de Genlis 4 vols. Valentine par Geo. Sand 2 vols. Simon par do 1 vol.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do do. Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIGNE DE DILIGENCE



ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION

Le Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de L'ASSOMPTION.

Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits.

Les diligences partiront de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures, P. M. du JUILLET à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à PHOTEL QUEBEC, à M. BREAU, à L'ASSOMPTION chez Mds MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie.

JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv. 1847.

A LOUER.

UN VERGER contenant d'arbres fruitiers, pomiers, pommiers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Coteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Douegani, écr. possession donnée immédiatement. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St.

MOULANGES FRANCAISES.

Le Soussigné ayant été nommé agent par une maison de la Havre pour la vente de MEULES de Moulins perfectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chèques meules sont composées de 3 à 6 morceaux et de la grandeur de 4 1/2 pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

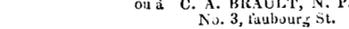
DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, A commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal 8 1/2 heures, A. M. 9 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 3 1/2 heures, P. M. De Lachine, 9 1/2 heures, A. M. 12 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX: PREMIERE CLASSE. A Lachine, Is. 10 1/2 avec bagage jusqu'à do revenir le 60 lbs. me. ne jour, 2s. 6d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, Is. 3d. do et revenir le même jour, Is. 10 1/2 d. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 1/2 avec bagage jusqu'à do 30 lbs. Enfants adoussés de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnais et de l'Outawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

DILIGENCE

ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS.

Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.) Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane. Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs sages et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNARD et à l'Hotel de M. OSTROM. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention. W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal. S. HOUGH, Propriétaire, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN. 3 déc.

MAGASIN DE MODES.

ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX, &c., d'après les dernières modes de Paris. Habillements et ouvrages à la sur com mande. 17. déc. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes exhibitions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé s'adressant à JOHN FROTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter. S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. —A7881. Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU. Tailleur, Rue St. Germain, No. 17 17 août, 1847.

MAGASIN

DE archandises Seches.

ROBERT FORRESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap superfin de toutes couleurs. Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte. Coton, Orléans, Mérino, Alpacat, Etouffe. Casimir, Couverte, Mousseline de laine, Cashmere, Flanelle, Indienne Ganjahane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet our Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, écri., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement. P. Jos. LACROIX. Montréal, 14 déc. 1847.

Laines de Berlin.

Halls des Old-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements au public, pour l'encouragement qu'elle a reçu d'après qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'avoir son importation par les derniers vaisseaux. On la trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité supérieure. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

RECEMENT reçus et à vendre par le soussigné les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes —AVEC— Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac frotté en papier et autre propre pour un magasin de détails. —AUSSI:— Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Cie. 29 oct.

AVIS.

LE MESSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui lui a alors échangé ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant: une seconde fois faire un nouvel échange. Hotel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

Corporation de Montreal.

A CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR COTISATIONS, TAXES, ETC. COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotisations Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent. Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc. AUSSI: Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc. Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et de bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit. Cafés rôtis et moulus chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc. MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

EDITIONS CANADIENNE

DES LIVRES D'ECOLLES NATIONALES.

LES Soussignés en publiant les cinquièmes éditions des Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements pour le patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications. La rapidité avec laquelle les quatre éditions précédentes ont disparu, prouve de la manière la plus satisfaisante et la plus évidente que les Editions n'ont pas mal calculé quand ils se sont reposés avec la plus grande confiance sur la valeur intrinsèque de ces livres pour gagner le patronage et la faveur des habitants de l'Amérique Anglaise du Nord. Le feu estimable Gouverneur-Général donna l'influence de son autorité et de son nom à la publication des séries de Livres d'Écoles Nationales et elle a depuis été approuvée par les Evêques de l'Eglise Catholique Romaine, par plusieurs membres influents de l'Eglise d'Angleterre, par le Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'Écosse, par les ministres liés avec le Free Church, les Eglises Méthodistes, Baptistes, Congrégationnelles et autres, par le Bureau de l'Éducation pour le Canada-Ouest, par les Conseils Municipaux de plusieurs Districts par un grand nombre d'Instituteurs, par les Surintendants en-chef de l'Éducation pour le Canada Est et Ouest et autant que les soussignés ont pu savoir par les Surintendants de tous les Districts et Townships, dans les deux sections de la Province; et ces ouvrages ont été procurés de la manière la plus éphémère, par La Revue d'Edimbourg, être les meilleurs livres du genre publiés en langue anglaise. La série consistait dans les ouvrages suivants, qui sont tous imprimés sur bon papier fort, avec de beaux caractères et reliés fortement en coton. Général Lesson, on a large sheet, to be hung up in Schools. 2d. A B C, and Figures, on Large Sheet, to be hung up in Schools. 2d. The First Book of Lessons. 2d. The Second Book of Lessons. 7jd. Sequel to the Second Book of Lessons, now first introduced into the Canadian series of reprints. 9d. The Fourth Book of Lessons. 1s. 6d. The Fourth Book of Lessons. 1s. 10d. Lessons on the Truth of Christianity, being an Appendix to the Fourth Book. 1s. First Book of Arithmetic. 10d. Elements of Geometry. 10d. An English Grammar. 9d. Key to ditto 4d. A Treatise on Book-keeping. 1s. 2d. Key to ditto. 1s. 2d. A Treatise on Mensuration. 1s. 8d. Appendix to the Mensuration, for the use of Teachers. 1s. 3d. An Introduction to Geography, Ancient, Modern, and Sacred, with an Outline of Ancient History, by Professor Sullivan, sixth edition, with numerous Maps and Illustrations not first introduced. 1s. 3d. Large Outlined Maps for School Rooms, America, Europe, Asia, Africa, Eastern and Western Hemispheres, Canada and Palestine. Price 7s. 6d. each. —ALSO— A Map of Canada and the Lower Provinces, mounted 10s. Ces livres forment un système complet d'Éducation et ceux qui y ont puisé leurs connaissances, peuvent être considérés comme parfaitement qualifiés pour entrer dans les travaux de la vie active; ceux-là ont acquis un fond de science élémentaire, qui suffira amplement pour leur permettre de suivre avec facilité et profit l'étude importante des sciences humaines. Les éditions présentes ont été révisées avec soin et les erreurs typographiques qui existaient dans les éditions précédentes ont été corrigées. (On fera une réduction à prix très libérale au commerce, aux marchands et campagne et aux Instituteurs. LIVRES D'ECOLLES UTILES. The Canadian Primer. Mason's Primer. First and Second Reading Books. Mavor's Spelling Book. Webster's Spelling Book. The English Reader, by Murray. An Abridgement of English Grammar, by Murray. Murray's Large Grammar. The high price at which former editions were sold alone prevented this standard English School Book from coming into general use. The publisher having procured Stereotype plates, are enabled to offer it, strongly half bound, at 1s 8d, a price which, considering the style in which it is produced and the fact of its extending to nearly 350 pages, it will be allowed is remarkably cheap. Welkingsham's System of Arithmetic, new edition, 1s. 6d. The best test of the popularity of this School Book is to be found in the extensive sale which it has met with for many years past. It is now retailed at 1s 6d, substantially bound, or 1s 3d half-bound. The Shorter Catechism. 14d. The Shorter Catechism, with proofs. 2 1-2d. A Catechism of Universal History from the earliest ages to the year 1841, specially designed for the use of Schools in British America. 7 1-2d. A Catechism of the History of England, 7 1-2d. The History of England, from the earliest period to the succession of Her present Majesty, Victoria, 7 1-2d. History of Canada, for the use of Schools and Families, by J. Roy—1847—price 2s. 6d. An abridgement of English Grammar, by Lindley Murray, 7 1-2d. A Catechism of Geography. 7 1-2d. Dictionary of the English Language, Johnston's with Walker's pronunciations. It contains also a vocabulary of Greek, Latin, and Scripture proper names, a list of Americanisms, Gallicisms, and other words to be avoided in speaking or writing, and Hulton and Knight's pronunciation of certain Scriptural names, full bound. 6s. ARMOUR AND RAMSAY'S CANADIAN SCHOOL ATLAS containing the following Maps, finely coloured: The Western Hemisphere; North America; South America; The Eastern Hemisphere; America; Europe; Asia; Africa; British Possessions; The United States; America. The whole substantially bound in linen price only 4s. 6d. The Atlas may be used along with the Cam of Geography, or with Ewing's Goldsmith's maps or any other good Text Book. The Canadian School Geography, by Thomas Ewing, author of Principles of Elocution, Rhetorical Exercises, the English Learner, a system of Geography and Astronomy, and a New General Atlas. 1s. in cloth 7 1-2d.